

La Commune de BRASSAC en Ariège-Pyrénées vous propose ses gîtes au départ des sentiers de randonnées...

- au Col de Légrillou, le Gîte de Séjour accueille de 7 à 15 personnes.
Tarif forfaitaire 7 à 9 personnes : 130€
10 à 15 personnes : 220€
- Gîte de l'Aousélou 09G30109, pour 2 personnes de 90 € à 300 € selon saison
- Chalets pour 4 personnes dans le Parc du Château de 120 € à 420 € selon saison



Contact :

Pascale ou Chantal au 06 07 33 41 96

pascale.mairie.brassac@wanadoo.fr

Mairie : 05 61 03 25 26

<http://locationariege.wixsite.com/gites-brassac>



VISA FFSP N°2017-09-93-M
Agréée par la Fédération Française des Sports Populaires.
F.F.S.P. : Agrément ministériel national du 20 juin 2006
Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté N° 012156 du 2 août 2001



MARCHE POPULAIRE INTERNATIONALE EN ARIEGE
16^{èmes} Randonnées en Musique
au MOULIN DE LA LAURÈDE

Brassac en Barguillère

DIMANCHE 4 JUIN 2017



AUBERGE LES MYRTILLES
HÔTEL - RESTAURANT

Hôtel * Gîte
Piscine couverte - Sauna
Hôtel de Charme et de Caractère - Logis de France

Restaurant
Cuisine de Grand-mère & Produits du Terroir
Terrasse Ombragée - Vue panoramique

contact@aubergeslesmyrtilles.fr / www.aubergeslesmyrtilles.fr
Tél. 05 61 65 16 46
Col des Marrons 09000 Le Bois (Foix, Ariège)

Anne Landes
Village
09000 St Pierre de Rivière

Tel : 05.61.65.14.02
Fax : 05.61.02.62.16
Port : 06.87.31.99.27

contact@barguillere.fr

la Barguillère
ARIÈGE-PYRÉNÈES AUBERGE-BISTROT
www.barguillere.fr



**FORGES
PYRENE**

LE VILLAGE INOUBLIÉ

Route de Paris
09330 MONTGAILHARD
Tél. : 05 34 09 30 60
info@forges-de-pyrene.com
www.forges-de-pyrene.com

© KUDETA. Crédits photos : F. Chapotat, Shutterstock.

7, 11 et 19 kilomètres

Avec le soutien de la Fédération Des Moulins de France

Association Moulin de la Laurède, Mairie, 09000 BURRET
Affiliation F.F.S.P. N° F1243

F.F.S.P. sur Internet : <http://www.ffsp.fr> Email : contact@ffsp.fr
La F.F.S.P. est garantie en R.C. auprès de Groupama.

PARTENAIRES DE LA FFSP



De la farine au moulin,
des fleurs sur les sentiers !

DIMANCHE 4 JUIN

EN DÉCALÉ DE LA JOURNÉE NATIONALE DES MOULINS

3 randonnées de 7, 11 et 19 km en Barguillère

Cette année nous proposons un rendez-vous commun pour un choix de 3 randonnées pédestres de moyenne montagne à la Mairie de **BRASSAC** - route de Légrillou, qui se situe à 8 km de Foix.

Les **3 itinéraires** passent par le **Moulin de la Laurède**, ouvert à la visite et qui fait de la farine pour l'occasion. Les itinéraires sont sans difficultés particulières.

Les circuits de **7 et 11 km** sont **accessibles à tous**, et tout particulièrement aux familles. Celui de **19 km** est destiné aux randonneurs réguliers et **confirmés**.

L'ITINÉRAIRE LONG (19 km) :

Brassac, Cazals, Burges, Légrillou, Moulin de la Laurède (visite, animation, fabrication de farine, un sachet sera remis à chaque randonneur ou visiteur), Matthieu, Moulin de Philip, Moulin de Marchandis, Naudou, Burret (apéritif offert, repas tiré du sac, animation musicale, abri en cas de mauvais temps), Naudou, Moulin de Marchandis, le Haut du Poulsieu, Cautirac, Garbet, Le Moulas, Brassac. Dénivelé d'environ 860 m.

L'ITINÉRAIRE MOYEN (11 km) :

Burret, Moulin de Marchandis, Garrigot, Moulin de la Laurède (visite, animation, fabrication de farine, un sachet sera remis à chaque randonneur ou visiteur), Matthieu, Moulin de Philip, Moulin de Marchandis, Naudou, Burret (apéritif offert, repas tiré du sac, animation musicale, abri en cas de mauvais temps), Raspe, Le Courtal, Burret, Naudou. Dénivelé d'environ 770 m.

L'ITINÉRAIRE COURT (7 km, le

matin) : Burret, Moulin de Marchandis, Garrigot, Moulin de la Laurède (visite, animation, fabrication de farine, un sachet sera remis à chaque randonneur ou visiteur), Matthieu, Moulin de Philip, Moulin de Marchandis, Naudou, Burret (apéritif offert, repas tiré du sac, animation musicale, abri en cas de mauvais temps). Dénivelé d'environ 520 m.

▷ Départ et arrivée

Mairie de 09000 – Brassac, route de Légrillou.

Inscriptions à partir de 7h30 et départ de 7h45 à 8h30 (19 km) ou 8h à 9h30 (11 et 7 km). Pour les itinéraires court et moyen, les randonneurs iront avec leur véhicule jusqu'au point de départ de Burret (lieu-dit Naudou) ce qui sera fléché.

Pique-nique commun à Burret - Eglise à partir de 12h30 - Abri en cas de pluie. Arrivée itinéraire long : 17-18h.

▷ Participation

Ouverte à tous sans limite d'âge, les enfants de moins de 10 ans devant être accompagnés. La licence de participation, distribuée au départ, portant les timbres de contrôle, donne droit à l'arrivée au timbre I.V.V. (brevet de kilométrage et de participation). Aux contrôles, il ne sera visé qu'une carte par marcheur. Carnet de validation disponible au départ.

La cotisation est de 2 €. La participation aux frais de mouture (entretien du moulin et sachet de farine) est de 1 €. **Total : 3 €.**

Restauration

- ▶ Sur le parcours, gratuite : boissons et gâteaux secs.
- ▶ Pique-nique : apéritif offert, repas tiré du sac. Abri en cas de pluie.

Animation

- ▶ Animation musicale au Moulin de la Laurède avec Kardaline et en l'église de Burret.

Récompenses

- ▶ Au groupe de randonneurs le plus nombreux.
- ▶ A la famille la mieux représentée (grands-parents, parents, enfants et petits-enfants).
- ▶ Au randonneur(se) le(a) plus âgé(e).

Urgences

- ▶ Urgence Européenne : 112.

Secourisme

- ▶ Assuré par des secouristes bénévoles.

Assurance

- ▶ La F.F.S.P. est garantie en R.C. auprès de Groupama. L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Renseignements et inscriptions

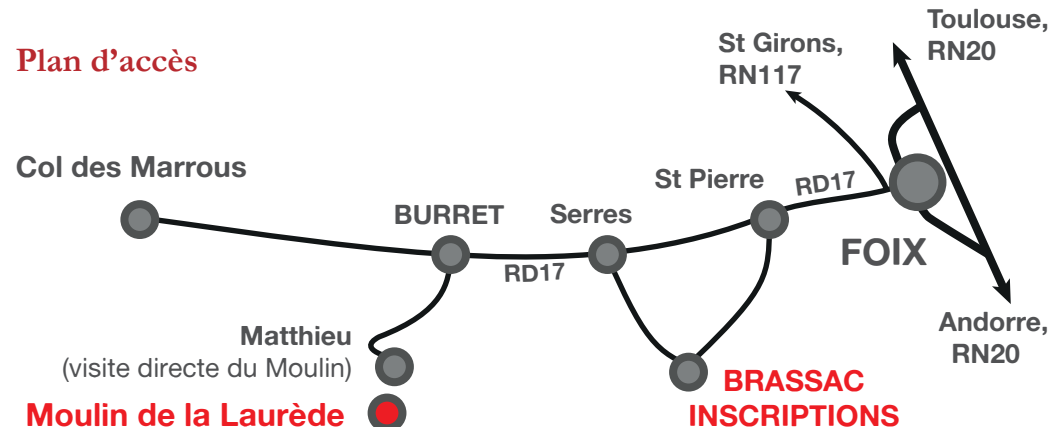
- ▶ Association Moulin de la Laurède, Mairie, 09000 BURRET
- ▶ Colette et Jean-Paul Denier, 05 61 73 13 85, 06 86 30 62 42
- ▶ Danielle et Jean-Pierre Villeneuve, 05 61 65 21 53
- ▶ Jean-Louis Rouch, 05 61 65 32 38

Une visite directe du Moulin de la Laurède (1,6 km A-R) est possible de 10 à 12h à partir de Matthieu par BURRET (voir plan).

La marche aura lieu quel que soit le temps, sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.

En cas de non-participation, aucun remboursement ne peut être demandé. Il est vivement recommandé de ne pas quitter les chemins et sentiers fléchés. Les chiens doivent être tenus en laisse. Il est formellement interdit de fumer en forêt, d'y faire du feu ou d'y jeter des déchets, papiers ou gobelets. En cas d'infraction à ces règles, la responsabilité des contrevenants sera engagée.

Plan d'accès



Une fiche descriptive de l'itinéraire choisi sera remise aux participants.